



PROGRAMME D'ACTIVITES

2012

UN CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIALISE

L'association ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) porte un **centre de ressources**, « structure qui vise à accompagner les acteurs d'une politique publique et les évolutions de celles-ci ».

Il intervient simultanément dans trois domaines : l'**intégration des immigrés**, la **prévention des discriminations** (en particulier celles liées à l'origine réelle ou supposée des personnes) et la **promotion de l'égalité** ainsi que la **politique de la ville**, entendue dans une logique de cohésion sociale et territoriale.

Son **intervention, historiquement centrée sur l'Alsace** (avec un siège à Strasbourg), est aujourd'hui développée également en **Lorraine**. Elle y prend une forme particulière dans le domaine des interventions liées à la politique de la ville afin de tenir compte de la dynamique des acteurs locaux. En effet le **Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL)** est géré conjointement par l'ORIV et le Carrefour des Pays Lorrains (structure basée en Lorraine intervenant dans le champ du développement local).

L'ORIV s'inscrit également dans **différents réseaux nationaux** (Réseau des centres de ressources politique de la ville, Réseau RECI – Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration, Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration) qui lui permettent notamment une mise en perspective et une confrontation des analyses et une mutualisation des ressources.

UNE STRUCTURE AU SERVICE DES ACTEURS

Les activités du centre de ressources visent à « accompagner la qualification et favoriser l'échange [...] en tenant compte de l'évolution des politiques publiques et des transformations qu'elles induisent et des réalités territoriales ». (cf. Cadre de référence national Etat – Centre de Ressources, février 2011, Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes).

Ainsi dans chacun des domaines thématiques et quelque soit le territoire, l'action de l'ORIV se décline en des actions de :

- « **qualification et mise en réseau** », visant à « permettre aux acteurs d'acquérir dans une logique d'échanges et de co-élaboration la maîtrise des connaissances et des outils nécessaires à leurs actions »,
- « **capitalisation et diffusion** », consistant dans le fait « de formaliser les connaissances produites par les acteurs et d'en organiser l'accumulation sélective et la diffusion ».

Pour permettre une action optimisée, l'ORIV assure également, en lien avec les attentes des acteurs locaux, des **démarches d'accompagnement ou des appuis**, qui mobilisent l'ensemble de ses modes d'intervention, **dans une logique territorialisée**.

L'ORIV favorise également, le **décloisonnement des cultures professionnelles et les rencontres inter-acteurs** dans la mesure où elles constituent une réponse à la complexité des problématiques rencontrées sur les territoires et/ou auprès des populations.

UN POLE RESSOURCES TRANSVERSAL ET MUTUALISE

Agir au plus près des acteurs et de leurs attentes suppose de disposer de connaissances adaptées, qui sont mobilisées à travers le **pôle « ressources »**. Il constitue le **support des interventions de l'ORIV**. Par ce biais, l'association vise à apporter aux acteurs des ressources pertinentes, c'est-à-dire contextualisées, actualisées, claires et appropriables.

La fonction **ressources** est **transversale à l'ensemble des activités** de l'ORIV et concerne l'ensemble des thématiques. Elle est **mutualisée sur les deux territoires régionaux d'intervention**.

Au titre de l'année 2012, trois enjeux ont été identifiés dans le domaine des ressources :

- ➔ Rendre plus accessible et renforcer la visibilité des ressources.
- ➔ Renforcer l'adaptation des ressources aux demandes adressées à l'ORIV.
- ➔ Développer les démarches de capitalisation.

La fonction ressources donne lieu en particulier aux actions suivantes :

- ◆ Gestion d'un centre de documentation qui propose 2500 références (ouvrages, périodiques, rapports...) relatives aux champs d'intervention de l'ORIV. Il est ouvert à tous : étudiants, acteurs de terrain, institutions, associations, chercheurs, etc.
- ◆ Mise à disposition de ressources par le biais d'un site internet. En 2012, celui-ci sera entièrement restructuré pour permettre une mise à jour des rubriques thématiques, une meilleure accessibilité aux ressources et une meilleure visibilité des actions et des publications de l'ORIV.
- ◆ Publication d'un bulletin mensuel d'information « Actualités sur l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville ».
- ◆ Réalisation d'outils, de notes, d'analyses statistiques, etc., pour répondre aux besoins des acteurs.
- ◆ Organisation de conférence-débat "grand public" sur des enjeux et sujets de société : « Les Rencontres de l'ORIV »
- ◆ Participation à différents réseaux nationaux : Réseau des centres de ressources politique de la ville ; Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI) ; Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration (ADLI).

LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES THEMATIQUES...

Les activités de l'ORIV relèvent, au-delà de l'aspect ressources, de **pôles d'intervention thématiques**.

Le travail au sein de ces pôles se focalise sur **certains sujets considérés comme prioritaires eu égard aux enjeux locaux et nationaux**. Ils relèvent également d'une **logique de prospective et d'anticipation**.

La déclinaison sur les territoires varie selon le système d'acteurs et les situations locales. Certains aspects tels que la participation des acteurs, la justice sociale, l'articulation des dimensions sociale et urbaine, le travail sur les représentations, demeurent **transversaux**.

La pertinence de l'action de l'ORIV, en Alsace comme en Lorraine, se trouve également dans la **complémentarité entre ces différents pôles**, le **croisement des réflexions** et la **territorialisation de ses activités**.

LE POLE INTEGRATION DES IMMIGRES

Au titre de l'année 2012, l'accent dans le domaine de l'intégration sera plus particulièrement mis sur :

- ➔ la **diffusion de ressources** (autour des parents immigrés, des personnes âgées immigrées ou encore plus globalement sur les caractéristiques socio-démographiques des immigrés),
- ➔ **l'accompagnement des politiques locales**,
- ➔ **l'évaluation des politiques d'intégration** et la **compréhension du processus d'intégration**.

Concrètement cela se traduit par les actions suivantes :

- ◆ Valorisation d'expériences autour de pratiques d'intégration, par la réalisation de fiches (alimentation du portail européen sur l'intégration)
- ◆ Actualisation du « Guide Etrangers et Immigrés en Alsace » et conception de nouvelles fiches sur des sujets d'actualité
- ◆ Production de notes thématiques : « quelles données statistiques pour quelles connaissances des publics immigrés ? » ; « quels indicateurs pour évaluer le processus d'intégration ? »
- ◆ Production d'analyses sur les enjeux spécifiques rencontrés par les publics immigrés : vieillissement des « personnes âgées immigrées », leviers et difficultés du processus d'intégration des « primo-arrivants » via un suivi de cohorte
- ◆ Diffusion des analyses produites dans le cadre de la réflexion menée sur « Parentalité et migration »
- ◆ Appui à la mise en œuvre des politiques publiques d'intégration dans le cadre des PRIPI (Programme régional d'intégration des populations immigrées) et contribution à l'élaboration d'indicateurs
- ◆ Accompagnement de collectivités dans leurs actions et réflexions en faveur du « vivre ensemble » et/ou visant à favoriser la mise en œuvre de politiques locales d'intégration dans une logique de développement local (dans le cadre du Comité mulhousien pour l'intégration, du Conseil des résidents étrangers de la Ville de Strasbourg, de la Communauté de Communes de Benfeld...).
- ◆ Organisation d'un séminaire national autour des enjeux de politique locale d'intégration (dans le cadre du Réseau RECI)

LE POLE PREVENTION DES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE L'EGALITE

Il est prévu au titre de l'année 2012, d'axer les réflexions sur l'évolution des pratiques professionnelles tant dans le champ de la prévention des discriminations que dans celui de la promotion de l'égalité avec un accent sur :

- La diffusion et l'essaimage des réflexions autour de l'enjeu de laïcité (engagée en 2011),
- L'accompagnement des professionnels par une compréhension plus fine des processus discriminatoires
- Le travail auprès des collectivités par la capitalisation des analyses et des démarches d'accompagnement sur sites.

Ces orientations donneront lieu aux actions suivantes :

- ◆ Diffusion des actes du séminaire « Pratiques professionnelles et laïcité » du 17 mars 2011 et des notes de travail issues des groupes de réflexion et des groupes d'analyse de pratiques animés en 2011
- ◆ Organisation d'un colloque inter-régional pour diffuser les éléments issus de ces réflexions et apporter des éléments de connaissance sur les enjeux actuels liés à la laïcité
- ◆ Accompagnement des réflexions sur les enjeux liés à la prise en compte de la prévention des discriminations dans le domaine de la petite enfance et capitalisation des réflexions par la production d'un document
- ◆ Poursuite du groupe de travail initié en 2011 sur les modalités d'accompagnement des victimes de discriminations et les enjeux de mobilisation du droit
- ◆ Accompagnement de réflexions sur les enjeux d'égalité et de non-discrimination au sein de collectivités
- ◆ Appuis sur sites auprès des acteurs locaux dans le cadre des plans territoriaux de lutte contre les discriminations et mise en œuvre de séminaires inter-sites autour d'enjeux identifiés tels que l'évaluation des actions menées
- ◆ Travail de capitalisation des politiques locales de prévention des discriminations et co-production d'une note de capitalisation sur « discriminations et collectivités »
- ◆ Contribution à l'organisation d'un colloque national sur « Discriminations et collectivités » porté par le Réseau RECI.
- ◆ Contribution dans le cadre des politiques publiques de prévention des discriminations (groupes thématiques COPEC).

LE POLE POLITIQUE DE LA VILLE ET COHESION TERRITORIALE

L'accent au cours de l'année 2012 dans le domaine de la politique de la ville sera mis sur les enjeux suivants :

- La mobilisation des moyens et crédits de droit(s) commun(s) sur les territoires en politique de la ville,
- L'articulation entre "cohésion sociale" et "rénovation urbaine",
- L'observation et l'évaluation comme moyens de repenser les projets de territoire.

Les actions suivantes seront mises en œuvre au cours de l'année.

- ◆ Valorisation des expériences et pratiques (alimentation du réseau européen des savoirs urbains – portail internet EUKN)
- ◆ Organisation de temps d'échanges à différentes échelles territoriales et en direction de différents types de professionnels, sur la base de l'actualité (Questions d'actualité) ou d'un point de vue thématique (Rencontres de l'ORIV, Ateliers des professionnels de la ville...)
- ◆ Organisation de séminaires inter-acteurs (enseignements des opérations de rénovation urbaine, commission « élus »...) ou participation à différentes réflexions
- ◆ Fonctionnement de cycles de qualification (renforcement du vivre ensemble par la mise en cohérence des actions développées dans le cadre des CUCS et des PRU, cycle de qualification pour les associations sur la conduite de projet)
- ◆ Production de notes de capitalisation (Observation, évaluation et utilisation des indicateurs sur les territoires, question du peuplement dans le cadre des plans stratégiques locaux)
- ◆ Aide à la conception et à la formalisation d'« indicateurs partagés » dans le domaine de l'observation et de l'évaluation, en partant des territoires et en lien avec les acteurs
- ◆ Accompagnement des acteurs par des appuis sur sites, la participation à des démarches de mobilisation de la parole des habitants, des visites de territoires ou encore accompagnement d'une réflexion sur la question des « projets de territoire » (en s'appuyant sur l'approche en terme de développement durable).
- ◆ Appui aux réflexions menées par l'Etat dans le domaine de la politique de la ville et apports sur les enjeux actuels de la politique de la ville.



PRESENTATION DE L'ORIV

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) a pour objet de **développer et de diffuser des connaissances** sur les questions relatives à **l'intégration des populations immigrées**, à la **prévention des discriminations** et à la **cohésion sociale et territoriale** en général. L'Observatoire intervient notamment en tant que **centre de ressources sur ces thèmes**. À ce titre, il est conçu comme un **outil de connaissance, de qualification et d'appui au service des acteurs et des décideurs** intervenant dans ces domaines. L'Observatoire agit dans une logique d'observation et de veille. Il se donne la possibilité d'alerter les pouvoirs publics et les personnes concernées sur les constats développés à l'occasion de ses travaux.

Il a été créé, en **1992**, par la Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI, instance du Fonds d'Action Sociale, présidée par le Préfet de région) qui avait souhaité la mise en place d'un **Observatoire Régional de l'Intégration** conçu comme un **outil de développement et d'aide à la décision**.

La dynamique de l'Observatoire a contribué, début 1996, à sa **structuration en association**. Il a, dans le même temps, élargi son champ d'intervention à la politique de la ville et au développement social urbain. Il intègre alors le réseau national des centres de ressources intervenant dans ce domaine. En 1997, compte tenu des enjeux émergents, il s'est saisi de la question des discriminations. Depuis 2005, il participe au Réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration).

Implanté à Strasbourg, l'ORIV intervient sur les **territoires alsacien et lorrain**. L'intervention en Lorraine, dans le cadre du Centre de Ressources Politique de la Ville, relève d'une co-direction entre l'ORIV et le Carrefour des Pays Lorrains.

Par son action, l'Observatoire vise à :

■ **Rendre accessibles l'information, les ressources**

L'ORIV met à disposition et diffuse des ressources. À ce titre, l'ORIV gère un **centre de documentation**, dispose d'un **site internet** (www.oriv-alsace.org) et répond aux demandes documentaires qui lui sont adressées par le biais d'un suivi individualisé. L'ORIV recueille les informations nécessaires par le repérage et le dépouillement des divers supports existants, par la **participation à des réseaux**. Plusieurs publications visent à diffuser les connaissances produites.

■ **Produire et capitaliser**

Cette fonction repose sur la **production de connaissances** dans le cadre de réflexions, de groupes de travail, de diagnostics, d'études menées par l'association et sur leur capitalisation. L'objectif est de produire ou coproduire des connaissances afin d'**apporter des éclairages** sur des sujets particuliers, de **rendre accessible des données** existantes ou de permettre une **meilleure compréhension des processus**.

■ **Qualifier les acteurs par les échanges et la diffusion des pratiques**

L'ORIV vise à **qualifier les acteurs** (professionnels, décideurs, étudiants, membres d'association...) par la **diffusion de connaissances** et la **confrontation d'expériences/de pratiques** dans un souci d'optimisation de leur intervention dans une logique de coproduction. L'ORIV organise et/ou participe à des moments d'**échanges** et de **débats** (rencontres, séminaires, formations, temps d'échanges entre professionnels...).

■ **Accompagner les acteurs**

Ces démarches consistent à **mobiliser** et à **mettre à disposition** des acteurs des **compétences** et des **ressources** (documentaires, techniques, méthodologiques, pratiques, humaines...) adaptées au contexte. Ces démarches sont réalisées **en lien avec les acteurs et en proximité**.

Pour mener ces démarches, l'ORIV bénéficie de soutiens financiers émanant de **l'État**, de **collectivités** (Conseil Régional, Conseils généraux, Agglomérations, Villes...) ainsi que de ressources propres issues de prestations et des cotisations des **adhérents de l'association**. Les financeurs se retrouvent (au moins une fois par an) dans une **instance partenariale** (« comité des partenaires ») permettant, à partir d'une proposition de l'association, de définir le programme de travail annuel. La **mise en œuvre des actions** est assurée par une **équipe de sept salariés**, en lien avec les **administrateurs de l'association**.



LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ORIV

- 2500 références (ouvrages, périodiques, rapports...) relatives aux **champs d'intervention de l'ORIV**.
- Le fonds documentaire est consultable par le biais de la **base documentaire du Réseau RECI** : <http://biblio.reseau-reci.org/>
- **Ouvert gratuitement à tous** : étudiants, acteurs de terrain, institutions, associations, chercheurs, etc.
- Les documents sont **empruntables**. Les consultations se font **uniquement sur rendez-vous**.
- Vous pouvez également effectuer vos **demandes d'information par mail ou par téléphone**.

Contact : documentation@oriv.fr

